## Révision du Plan Local d'Urbanisme

Le conseil municipal a délibéré le 19 février 2015 pour la révision du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 28 juin 2004 puis modifié à 8 reprises pour la réalisation d'opérations justifiées.

Ce document important pour la commune permet au conseil municipal d'avoir une vision à moyen terme sur l'évolution du village.

Les services de l'Etat nous demandent d'intégrer, dans le Plan Local d'Urbanisme, les nouvelles lois pour fin 2016.

Pour notre équipe c'est une période importante pour avoir un nouveau règlement qui va concerner l'urbanisme du village et notre cadre de vie.

Le cabinet AXE & SITE va nous accompagner en tant que maître d'œuvre.

Le Plan Local d'Urbanisme est composé :

d'un rapport de présentation qui précise la situation du village et son histoire, l'évolution démographique, les lotissements, l'état de l'environnement, les choix retenus,

> Création de nouvelles entreprises

Deux nouvelles entreprises se sont créées à Guéthary, l'une dans le transport de voyageurs par Véhicule de Tourisme avec Chauffeur - VTC AMORIN

Et l'autre dans le conseil et l'accompagnement aux entreprises en choix et mise en œuvre de systèmes d'information - WIOSE



La Plateforme Batera a été créée en 2002 autour de quatre revendications : co-officialisation de l'euskara, création d'une Chambre d'Agriculture pour le Pays Basque, un pôle universitaire fort et la reconnaissance institutionnelle du territoire.

C'est sur ce dernier point que la plateforme s'est beaucoup mobilisée ces dernières années.

En 2015, le travail de création d'une intercommunalité unique pour le Pays Basque (EPCI) a commencé et les 158 mairies ont été amenées à prendre position. Batera entend associer la population le plus largement possible à ce projet en allant à la rencontre des habitant-e-s du territoire.

La « Caravane BATERA » passera commune par commune et couvrira l'ensemble du territoire à la rencontre des citoyen-ne-s. Elle sera sur le fronton de Guéthary le samedi 5 mars de 10.00 à 11.00 pour répondre aux questions que vous vous posez.

d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durables établi en accord avec les choix d'aménagements,

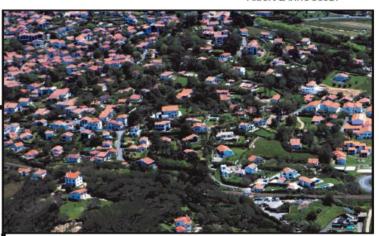
Les annexes décrivant les servitudes, les réseaux, les infrastructures, les inventaires des zones naturelles d'intérêt écologique,

d'un règlement qui fixe entre autres les règles de constructibilité ainsi que les espaces naturels, les espaces boisés classés et libres,

un plan de zonage permet de situer les parcelles et les contraintes environnementales, un plan des servitudes et un plan des réseaux eaux usées et eaux pluviales.

Lorsque la démarche sera bien avancée nous organiserons une réunion publique avant arrêt du projet du Plan Local d'Urbanisme. Une information vous sera donnée au fur et à mesure de l'avancement du dossier.

Albert LARROUSSET



## Régler la circulation à Guéthary avec la Prévention Routière

Des contacts ont été pris avec les services départementaux de la Prévention Routière pour nous faire bénéficier de l'expérience acquise dans d'autres localités pour mettre en œuvre des mesures applicables à Guéthary, avec deux sujets de réflexion principaux :

- diminuer la vitesse et sécuriser les espaces partagés du village pour faire mieux cohabiter piétons et véhicules,
- lutter contre les incivilités comme les stationnements abusifs et les dégradations de mobilier communal.

Plusieurs pistes seront mises à l'essai et une ligne sera ouverte sur le budget 2016 à cet effet:

- location d'un radar mobile indicateur de vitesse,
- comptage simultané des véhicules pour proportionner les futures installations au trafic réel du village,
- généraliser le marquage du stationnement en chicane partout où cela est possible (chemin du trinquet) pour forcer le ralentissement et créer des places de stationnement,
- sanctionner sévèrement les incivilités (destruction de barrières, de poteaux, de panneaux, d'arbres...).